

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0013355

Optique  Autres

196099

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 08769

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre : EX-AGENT

Nom & Prénom : BAKHOUCHI ABDESLAM

Date de naissance : 21-07-1966

Adresse : 54 Lot. EL QODS - SETTAT

Tél. : 06.61.11.24.70

Total des frais engagés : 371,80 + 300,0 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BADRI Soufiane الدكتور سفيان بدرى  
Chirurgien - Ophtalmologue  
Angle Bv Hassan 2 Rue Ahmed El Hamsali,  
Imm Al-Amal 1, 1er étage, Settat  
Tel. 05 29 71 20 00 - INPE 06 123 1239

Date de consultation : 28/11/2023

Nom et prénom du malade : BAKHOUCHI ABDESLAM Age: 57

Lien de parenté :

lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

*Affection oculaire*

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 06/12/2023

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/11/23	C.S.		150,00	Dr. BADRI Soltane Chirurgien - Orthodontiste Angle Bv Hassan 2 Rue Ahmed El Hachmi Imm Al-Amal 1, 1er étage, S+1 T: 0522 71 26 00 - INPE: 05 123 829 Dr. BADRI Soltane Chirurgien - Orthodontiste Bv Hassan 2 Rue Ahmed El Hachmi Imm Al-Amal 1, 1er étage, S+1
06/12/23	Ortho		gratit	

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE R. Ben Ahmed Settat Tél: 05 23 40 00 53 INPE: 062061312	28/11/2023	49,50 Dhs
PHARMACIE R. Ben Ahmed Settat Tél: 05 23 40 00 53 INPE: 062061312	06/12/2023	12,30 Dhs

### ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

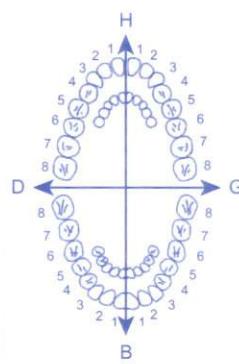
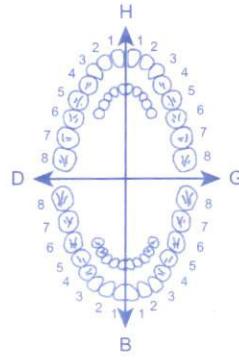
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OXALIS OPTIQUE 6, Av. des FAR - Casablanca Tél: +212 522 20 20 44		0	0	2		3000

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H	25533412 00000000	G	21433552 00000000
D	00000000	35533411	B	00000000 11433553
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Centre d'Ophtalmologie Al-Badr

مركز طب و جراحة العيون البدار

Docteur Soufiane BADRI

CHIRURGIEN - OPHTHALMOLOGUE

الدكتور سفيان بدري

أخصائي طب و جراحة العيون



M. BAKHOUCH ABDESLAM

## 1/ ICIN COLLYRE - Oeil Gauche

1 goutte 3 fois par jour, 5 jours  
*25/11/2023*

## 2/ SICCAPROTECT COLLYRE - Oeil Gauche

1 goutte 3 fois par jour, 1 semaine  
*26/11/2023*

## 3/ PANSEMENT OCULAIRE STERILE - Oeil Gauche

à placer le matin, 24 heures  
*49,50 Dhs*

Le 28/11/2023

أيسين®  
Icin®

Lot:

Fab: AA 0395

Exp: 01 23

01 25

PPV: 27DH55



6 118001 040285

STERIPHARMA

AMM: 255/17 DMP/21/NRQ

PPV : 22,00 DH

Siccaprotect®  
30 mg / 14 mg

Flacon 10 ml



6 118001 110353

Dr. BADRI Soufiane  
Chirurgien Ophtalmologue  
Société By Hassan 2 Rue Ahmed El Hamsali,  
Immeuble Al-Amal 1, 1er étage, Settat  
Tél: 05 23 71 26 00 - INPE: 06 123 123

PHARMACIE R. Ben Ahmed  
Settat  
Tél: 05 23 40 69 53  
INPE: 062061312

Docteur Soufiane BADRI

CHIRURGIEN - OPHTHALMOLOGUE

ممنوع منعاً كلية تغيير تاريخ الفحوصات أو ملفات التخاضعات

# Centre d'Ophtalmologie Al-Badr

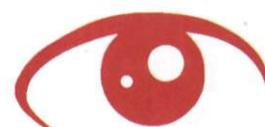
مركز طب و جراحة العيون البدار

Docteur Soufiane BADRI

CHIRURGIEN - OPHTALMOLOGUE

الدكتور بدري سفيان

أخصائي طب و جراحة العيون



Le 06/12/2023

M. BAKHOUCH ABDESLAM

30,30 x1

1/ ICOMB: COLLYRE - Oeil Gauche

42,00 x1 goutte le matin pendant 10 jours,

2/ DOXYMYCINE 100MG COMPRIMES

1 comprimé le soir pendant 10 jours,

Total = 72,30 DH

PHARMACEUTIQUE Ben Ahmed  
Tétouan - Maroc  
Tél: 05 23 40 69 53  
INPE: 062061312

Dr. BADRI Soufiane  
Chirurgien - Ophtalmologist  
Angle Dr Hassan 2 Rue Amine  
Immeuble Al-Amal 1, 1er étage  
Tétouan - Maroc  
Tél: 05 23 71 26 00 - INP



Docteur Soufiane BADRI

CHIRURGIEN - OPHTALMOLOGUE

ممنوع منعاً كلباً تغيير تاريخ الفحوصات أو ملفات التخاضعات

05 23 712 600  
07 67 224 295

dr.badri.soufiane@gmail.com

زاوية شارع الحسن الثاني و زنقة أحمد الحنصالي  
عمارة الأمل 1 الطابق الأول - سطات



Le 06/12/2023

## M. BAKHOUCH ABDESLAM

**Monture pour vision de loin + vision de près + verres correcteurs, antireflet:**

VL

OD = Plan (- 0.25 à 110°)

OG = - 0.75 (- 0.25 à 50°)

VP

OD = + 2.25 (- 0.25 à 110°)

OG = + 1.50 (- 0.25 à 50°)



**Docteur Soufiane BADRI**

CHIRURGIEN - OPHTALMOLOGUE

**ممنوع منعاً كلياً تغيير تاريخ الفحوصات أو ملفات التغاضديات**



# OXALIS OPTIQUE

*Regency*

6, Av. des F.A.R - Casablanca  
Tél : +212 522 20 20 44  
E-mail : oxalisoptique@gmail.com

No 00031.

M. BAKHOUCH  
ABDESLAM

-----

Casablanca, le 22-02-2014

Ordonnance du Docteur : SOFI AND BADRI

N° de nomenclature correspondants à la prescription	Près	OD= (110-225)+225 OG= (50-225)+15
D.F. OD= ----- OG= -----	loin	OD= (110-225) OG= (50-225)-225

## FOURNITURE

Verres	deux paires de lunettes	720,-
lun	deux paires de lunettes	820,-
Montures	2 paires	1520,-



TOTAL H.T	-----
T.V.A	-----
TOTAL T.T.C	3000,-

Arrêtée la présente facture à la somme de : 3000,- Dh